

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Mars 2019

L' an 2019 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE BRICY sous la présidence de Louis-Robert PERDEREAU Maire

**Présents** : Mmes : BEAUPERE Monique, DUPONT-ALLAIS Inès, LANGE Gwenaëlle, LANGER Stéphanie, VOSSOT Aline, MM : AUBERT Dominique, BIDAULT Julien, CORMIER Michaël, DOUBLIER Jean-Armand, PERDEREAU Louis-Robert, PICAULT Frédéric, ROBLIN Jean-Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BESNARD Eric à Mme BEAUPERE Monique  
Excusé(s) : Mme DUVALLET Nathalie

Absent(s) : M. ODY Stéphane

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 15/03/2019

**Date d'affichage** : 15/03/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture du Loiret  
le : 01/04/2019

et publication ou notification  
du : 01/04/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LANGE Gwenaëlle

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

ABANDON PROJET EXTENSION EXTERIEUR SALLE DES FÊTES AUPRES DE L'EPFLI - D\_2019\_010  
DIMINUTION ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE LA VALEUR LOCATIVE MOYENNE DES LOGEMENTS  
ANNEES 2020 ET 2021 - D\_2019\_011

## **ABANDON PROJET EXTENSION EXTERIEUR SALLE DES FÊTES AUPRES DE L'EPFLI**

réf : D\_2019\_010

Vu la délibération D\_2018\_024 du 15 novembre 2018 mentionnant le refus d'achat proposé par l'EPFLI aux familles BOUCHER-BONNAMY

Vu la délibération D\_2018\_024 du 15 novembre mentionnant également que le projet aura lieu via un échange de terrain entre la commune et les conjoints BOUCHER-BONNAMY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin d'acter l'abandon du projet d'extension de l'aménagement extérieur de la salle des fêtes via l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Coeur de France (EPFLI)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACTE** l'abandon du projet via l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Coeur de France (EPFLI)

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'application de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## **DIMINUTION ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE LA VALEUR LOCATIVE MOYENNE DES LOGEMENTS ANNEES 2020 ET 2021**

réf : D\_2019\_011

Vu les dispositions de l'article 1411-II-2 du code Général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements ;

Vu le taux actuel de 10% concernant l'abattement général à la base ;

**Considérant** que cet abattement ne concerne que la résidence principale, dont la base imposable bénéficie ainsi d'une minoration ;

**Considérant** l'impact fortement négatif pour l'équilibre du budget de la baisse des concours financiers de l'état et de l'augmentation concomitante des charges issues notamment de l'accroissement des attributions de compensations à l'encontre de la Communauté de Communes Beauce Loirétaine ;

**Considérant** que la mise en place d'un abattement général à la base ne fait l'objet d'aucune compensation par l'Etat ;

**Considérant** l'intérêt d'harmoniser la politique d'abattements de la commune de Bricy avec celle des autres communes de la Communauté de Communes ;

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en délibéré,

- **DECIDE** de diminuer l'abattement général à la base antérieurement institué de 5% pour l'année 2020  
- **FIXE** le taux d'abattement à 5% pour l'année 2020

- **DECIDE** également de voter la diminution de cet abattement de 5% pour l'année 2021  
- **DECIDE** de part cette diminution le retrait total de l'abattement pour 2021, soit 0%

- **CHARGE** le Maire des différentes modalités d'application de cette délibération

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **PROJECTION BUDGETAIRE 2019**

Suite à la commission des finances qui s'est réunie par deux fois le mercredi 27 février à 14h00 et le jeudi 14 mars à 20h00, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des axes budgétaires abordés lors de ces réunions, à savoir :

- L'éventuelle vente du tracteur de la commune. En effet à ce jour le frais afférées au tracteur s'élève à une moyenne de 3000€ par an pour un usage d'environ 80heures depuis 5-6ans. Celui-ci servant en grande majorité en cas de neige pour déneiger les routes communales. Monsieur le Maire précise qu'en cas de besoin il est envisageable de faire appel à des prestataires externes pour un coût d'environ 50€ de l'heure hors fioul. Le conseil municipal est majoritairement favorable à l'idée de cette vente et demande à Monsieur le Maire un estimatif précis du prix de vente celui-ci.

- L'éventuelle vente immobilière du "Presbytère" qui est aujourd'hui à la location, à un loyer bien en dessous du prix du marché. La vente de celui-ci permettrait la réhabilitation des logements au dessus de la mairie, mais également de l'école. Le conseil municipal est favorable à cette proposition et demande qu'une expertise du prix de vente soit faite.

- L'éventualité de créer des boîtes de stockage, garde meubles, à l'intérieur de la grange de la mairie, en location. La demande paraissant importante dans le secteur notamment avec les militaires amenés à déménager régulièrement. Le conseil municipal est prêt à envisager cette création et demande à ce qu'un projet du coût de réalisation soit présenté ultérieurement.

- La proposition d'augmentation des taxes communales, Foncières et habitation. Pour cela Monsieur le Maire présente une simulation sur 3 ans, conférer Annexe 1. Le conseil municipal est d'accord sur le fait d'augmenter les taxes, dans une moindre mesure que la simulation présentée, et fixera les taux lors d'un prochain vote.

- La proposition de la diminution de l'abattement général à la base de la valeur locative moyenne des logements sur les 2 prochaines années dans le but de le supprimer. Le conseil municipal accepte cette proposition et acte cette décision durant le conseil par délibération.

A la suite de cette présentation des différents axes, et au vu des remarques et demandes du conseil municipal, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle réunion des finances aura lieu le vendredi 5 avril à 14h00 en mairie de Bricy, afin de procéder à l'élaboration du Budget Primitif 2019 qui sera proposé au prochain conseil municipal.

#### JEUX ENFANTS

Monsieur Julien BIDAULT, conseiller et membre de la commission des travaux fait un point sur la situation pour le changement d'un jeu pour enfants au Clos des Tilleuls, ainsi que la mise en place d'un filet au City-Stade côté Grande Rue.

Les sociétés MEYFRAN et EIBE ont été consultées afin d'avoir des devis sur différentes structures et sur le filet. A ce jour, aucun devis n'a encore été reçu.

Il est donc décidé que Monsieur Le Maire relance la société MAYFRAN, Monsieur Dominique AUBERT, Adjoint au maire et membre de la commission des travaux prenne les dimensions précises du filet pour les communiquer aux entreprises et M. Julien BIDAULT recontacte la société EIBE.

#### SECURITE GRANDE RUE

Suite au conseil municipal du 24 janvier 2019 faisant apparaître un problème de sécurité sur la Grande Rue à hauteur de l'école, un comptage routier a été effectué par le Conseil Départemental.

Monsieur Jean-Armand DOUBLIER, Adjoint au maire, fait un retour de l'étude, à savoir :

	Sens Boulay les Barres -> Bricy	Sens Bricy -> Boulay les Barres
<b>Entrée du village (à hauteur du radar pédagogique)</b>		
<b>Matin entre 8h et 9h</b>	En moyenne 37 véhicules à 50km/h et plus	En moyenne 105 véhicules à 50km/h et plus
<b>Soir entre 16h et 17h</b>	En moyenne 57 véhicules à 50km/h et plus	En moyenne 40 véhicules à 50km/h et plus
<b>Dans le village (à hauteur du distributeur à pain)</b>		
<b>Matin entre 8h00 et 9h00</b>	En moyenne 15 véhicules à 50km/h et plus	En moyenne 57 véhicules à 50km/h et plus
<b>Soir entre 16h et 17h</b>	En moyenne 51 véhicules à 50km/h et plus	En moyenne 20 véhicules à 50km/h et plus

Au vu des résultats et afin d'assurer une sécurité aux enfants entrants et sortants de l'école Grande Rue, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude d'aménagement par le Conseil Départemental est en cours.

### **JOURNEE CITOYENNE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 24 janvier 2019, l'idée d'une journée citoyenne avait abordé à l'initiative d'une conseillère, afin de nettoyer les caniveaux (desherbage). Monsieur le Maire demande au conseil municipal sa décision quant à sa mise en place.

Après échange de vues, le conseil municipal rappelle que le désherbage des caniveaux incombe aux tâches de l'agent technique de la commune et non à la population. Il est donc demandé à Monsieur le Maire de rappeler à l'agent son obligation de désherber.

Toutefois, le conseil municipal décide la mise en place d'une journée citoyenne afin de nettoyer la commune des éventuels détritus qui pourrait y avoir.  
Pour ce faire Madame Inès DUPONT ALLAIS, Messieurs Julien BIDAULT et Michaël CORMIER acceptent de prendre en charge le projet.

### **VANDALISME ECOLE GRANDE RUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des actes de vandalismes ont eu lieu à l'école Grande Rue, avec notamment la porte de la boîte aux lettres des représentants de parents d'élèves arrachées et jeté dans les sanitaires, ainsi que les vitres rayés par des cayons représentant des dessins obscènes.

Monsieur le Maire précise qu'il a déposé une plainte, conjointement avec Madame Pascale MINIERE, Présidente du Syndicat Scolaire, auprès de la Gendarmerie.

### **DECORATIONS DE NOEL**

Monsieur le Maire est interpellé concernant le mauvais état des décorations de Noël de la commune. La question se pose de savoir si il est judicieux de continuer à installer des décorations très endommagées.

Après échange de vues, le conseil municipal décide de ne plus installer les décorations existantes au niveau du terrain de tennis ainsi que la bougie au niveau de l'école.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il se renseignera pour l'acquisition de nouvelles décorations.

### **Complément de compte-rendu:**

Séance levée à 21:45

En mairie, le 01/04/2019  
Le Maire  
Louis-Robert PERDEREAU